Non catégorisé
lundi 12 avril 2021 10:49

Il nous a été signalé que des personnes démarchent en porte à porte, en particulier auprès de personnes âgées, en prétendant venir de la part de la Mairie et proposent à la vente des masques anti-covid à 5 euros.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces personnes ne sont pas du tout mandatées par la Mairie.
Il n'arrive jamais que quelqu'un puisse venir démarcher chez l'habitant au nom de la Mairie sans que le Maire ne vous ait prévenu officiellement.

Par ailleurs, en période de confinement toute forme de porte à porte est formellement interdite.

Phoca PDF